



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/36
20 janvier 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

ACTION VISANT A ENCOURAGER ET DEVELOPPER DAVANTAGE LES DROITS DE
L'HOMME ET LES LIBERTES FONDAMENTALES, ET NOTAMMENT QUESTION
DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

Développement des activités d'information dans le domaine
des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale
d'information sur les droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|---|--------------------|-------------|
| Introduction | 1 - 4 | 3 |
| I. ACTIVITES D'INFORMATION DU HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME/CENTRE POUR LES DROITS DE L'HOMME | 4 - 51 | 3 |
| A. Programme de publications | 5 - 26 | 3 |
| 1. Série des Fiches d'information | 10 - 14 | 4 |
| 2. Série de documents sur la formation professionnelle | 15 - 20 | 5 |
| 3. Série d'études sur les droits de l'homme | 21 | 6 |
| 4. Publications spéciales | 22 | 7 |
| 5. Documents de référence | 23 | 7 |
| 6. Notes du Haut Commissaire | 24 | 8 |
| 7. Périodiques | 25 | 8 |
| 8. Documents de promotion | 26 | 9 |

TABLE DES MATIERES (suite)

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|---|--------------------|-------------|
| B. Utilisation de moyens électroniques . . . | 27 - 31 | 9 |
| C. Programme en matière de relations extérieures | 32 - 42 | 10 |
| 1. Réunions d'information | 32 | 10 |
| 2. Expositions et manifestations spéciales concernant les droits de l'homme | 33 - 35 | 10 |
| 3. Programme de bourses d'études | 36 - 38 | 11 |
| 4. Programme de stages de perfectionnement | 39 - 41 | 11 |
| 5. Cours de formation et autres activités de coopération technique comportant un volet information | 42 | 12 |
| D. Coordination et coopération à l'intérieur et en dehors de l'ONU | 43 - 51 | 12 |
| 1. Coopération interinstitutions | 43 - 46 | 12 |
| 2. Organisations non gouvernementales . | 47 - 48 | 14 |
| 3. Etablissements universitaires et de recherche | 49 - 51 | 14 |
| II. DEPARTEMENT DE L'INFORMATION | 52 - 99 | 15 |
| A. Activités dans le domaine des droits de l'homme (janvier 1995 à août 1996) au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York | 56 - 75 | 16 |
| B. Activités du Service d'information des Nations Unies de Genève | 76 - 84 | 20 |
| C. Activités d'autres centres et services d'information | 85 | 22 |
| D. Activités de la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004) . | 86 - 99 | 26 |

Annexe

Publications disponibles au Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et au Centre pour les droits de l'homme
(décembre 1996)

Introduction

1. Dans sa résolution 1995/49 intitulée "Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme", la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de lui présenter lors de sa cinquante-troisième session un rapport sur les activités d'information, lequel ferait une place particulière aux activités de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme.
2. Dans sa résolution 43/128 du 8 décembre 1988, l'Assemblée générale a lancé la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme visant à renforcer la compréhension et la sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à faire connaître au public le mécanisme international mis en place pour promouvoir et protéger ces droits et libertés, ainsi que les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies en faveur de leur exercice.
3. Au nombre des fonctions du poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dont elle portait création, la résolution 48/141 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993 a expressément mentionné la coordination des programmes des Nations Unies relatifs à l'éducation et à la formation dans le domaine des droits de l'homme. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme a souligné à maintes reprises l'importance qu'il attache à l'exécution des activités visant à sensibiliser davantage le public aux questions relatives aux droits de l'homme. Dans le contexte de sa restructuration, le Haut Commissariat aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme (HCDH/CPDH) s'emploie tout particulièrement à mettre au point une politique en matière de communication qui permettrait à tous les partenaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies d'être régulièrement bien informés de ses initiatives.
4. Un montant de 212 600 dollars des Etats-Unis est inscrit au budget de l'exercice biennal 1996-1997 pour l'impression de documents d'information et de référence. Le programme de publications du HCDH/CPDH s'élargit continuellement pour répondre aux besoins croissants en matière d'information sur les droits de l'homme.

I. ACTIVITES D'INFORMATION DU HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME/CENTRE POUR LES DROITS DE L'HOMME

A. Programme de publications

5. Dans sa résolution 1995/49, la Commission des droits de l'homme a prié le HCDH/CPDH, agissant en coopération avec le Département de l'information, d'achever l'examen complet du programme d'information et de publications dans le domaine des droits de l'homme et l'a en outre encouragé à poursuivre ses efforts en vue de rationaliser et d'ajuster son programme de publications.

6. Conformément à cette demande et dans le contexte de son processus de restructuration, le HCDH/CPDH s'emploie en priorité à renforcer et à rendre plus efficace son programme de publications. C'est pourquoi un comité spécial a été institué le 14 novembre 1996 pour coiffer l'ensemble de la gestion des publications.

7. Par ailleurs, le HCDH/CPDH revoit actuellement ce programme en vue d'arrêter une politique précise en la matière, visant en priorité à diffuser largement des informations sur ses activités et ses plans. Il s'agit en outre, dans la mesure du possible, de remplacer les publications imprimées par divers modes de production électronique. A cet égard, et en tant qu'organe du Secrétariat de l'ONU, le HCDH/CPDH examinera de près les recommandations de l'étude d'ensemble des publications que le Corps commun d'inspection a entreprise ainsi que le lui a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 50/206 du 23 décembre 1995. Le HCDH/CPDH a récemment contribué à cette étude en remplissant et en soumettant le questionnaire établi par le Corps commun d'inspection.

8. Depuis le dernier rapport, le HCDH/CPDH a reçu environ 3 000 demandes de publications relatives aux droits de l'homme émanant de particuliers, de gouvernements, d'établissements universitaires, d'organisations non gouvernementales et d'autres institutions actives dans ce domaine. Le HCDH/CPDH a revu sa liste d'envoi de documents et publications afin d'en limiter considérablement la distribution conformément aux directives du Bureau des services de conférence (Siège) et a donc accordé la priorité aux institutions actives dans le domaine des droits de l'homme tout en restreignant autant que possible la distribution aux particuliers.

9. Durant la période considérée, le HCDH/CPDH a en outre beaucoup contribué à la mise au point des publications générales des Nations Unies telles que Les Nations Unies et les droits de l'homme, 1945-1995.

1. Série des Fiches d'information

10. La série des Fiches d'information s'adresse à un public non spécialisé et porte sur divers aspects des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, y compris les mécanismes internationaux de promotion et de protection des droits de l'homme, ou sur des questions particulières relatives aux droits de l'homme. Ces Fiches d'information sont publiées dans les six langues officielles de l'Organisation et distribuées gratuitement dans le monde entier.

11. Au cours de la période à l'examen, quatre nouvelles fiches d'information ont été publiées : No 22 (Discrimination à l'égard des femmes : la Convention et le Comité) dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies; No 23 (Harmful Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children) en anglais, en arabe, en chinois et en russe; No 24 (The Rights of Migrant Workers) et No 25 (Forced Evictions and Human Rights) en anglais seulement dans l'attente des autres traductions. On procède actuellement à la traduction en chinois, en espagnol, en français et en russe de la Fiche d'information No 21 (The Human Right to Adequate Housing). De nouvelles fiches d'information sur la détention arbitraire et le mandat du Haut Commissaire aux droits de l'homme sont en cours d'élaboration.

12. Au cours de la période considérée, on s'est particulièrement attaché à revoir et à mettre à jour les fiches existantes. A cet égard, les versions révisées des Fiches d'information No 1 (Mécanismes des droits de l'homme), No 2 (Charte internationale des droits de l'homme), No 3 (Services consultatifs et d'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme) et No 16 (Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels) ont déjà été publiées et plusieurs autres, notamment celles des fiches No 10 (Les droits de l'enfant) et No 9 (Les droits des peuples autochtones) et la deuxième révision de la fiche No 6 (Disparitions forcées ou involontaires) sont actuellement mises au point ou en cours d'impression.

13. En raison d'une demande accrue, plusieurs fiches d'information ont été réimprimées, notamment les Fiches d'information No 4 (Mécanismes de lutte contre la torture) en anglais et en français; No 11 (Exécutions sommaires ou arbitraires) en arabe, en espagnol et en français; No 7 (Procédures d'examen des communications) en français; No 12 (Comité pour l'élimination de la discrimination raciale) en français; No 13 (Droit international humanitaire et droits de l'homme) en chinois et en français; No 14 (Formes contemporaines d'esclavage) en anglais et en français; No 17 (Le Comité contre la torture) en français; No 18 (Les droits des minorités) en français; No 19 (Les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme) en anglais, en arabe, en chinois et en français; et No 21 (The Human Right to Adequate Housing) en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe.

14. Le HCDH/CPDH a l'intention de faire figurer toutes les fiches d'information dans leur version intégrale en anglais dans un premier temps puis en français et en espagnol, dans la page d'accueil du Centre sur Internet. Ceci permettra d'élargir la diffusion de ces publications tout en contribuant à diminuer le nombre des tirages sur papier et à rationaliser les dépenses. La liste complète des fiches d'information figure dans l'annexe.

2. Série de documents sur la formation professionnelle

15. La Série de documents sur la formation professionnelle est un important outil pédagogique qui vise au premier chef à faciliter les activités de formation du programme des services consultatifs et d'assistance technique du HCDH/CPDH, ainsi qu'à aider d'autres organismes qui s'occupent de formation de groupes professionnels dans le domaine des droits de l'homme.

16. La collaboration étroite qui s'est nouée avec le Centre de formation international de l'Organisation internationale du Travail, situé à Turin (Italie), en vue d'améliorer la valeur pédagogique des manuels de formation marque le plus récent progrès en la matière. Cette coopération a, entre autres, porté sur la conception et la production de documents nouveaux et révisés sur l'organisation de cours pilotes pour mettre ces produits à l'essai. Cette collaboration a incité le HCDH/CPDH à revoir et à mettre à jour le Manuel sur l'établissement de rapports relatifs aux droits de l'homme, qui est maintenant présenté sous la forme d'une pochette éducative composée de quatre éléments distincts : le manuel, un guide du formateur et ses annexes, y compris des outils de formation et un guide de poche pour les participants. Des pochettes analogues seront mises au point pour les manuels de formation actuellement en cours d'élaboration.

17. Au cours de la période à l'examen, un nouveau manuel sur les National Institutions for the Protection and Promotion of Human Rights (No 4 dans la série) a été publié en anglais, en espagnol et en russe et sera prochainement disponible en français. La cinquième publication de la série, Human Rights for Law Enforcement Officials, est en cours d'impression, et son guide de poche, Pocket Guide on Human Rights for the Police, est en cours de parution.

18. Au cours de la même période, les premiers numéros de la série ont été traduits dans d'autres langues officielles, notamment les No 1 (Human Rights and Social Work: A Manual for Schools of Social Work and the Social Work Profession) en arabe, espagnol et russe; No 2 (Droits de l'homme et élections; guide des élections : Aspects juridiques, techniques et relatifs aux droits de l'homme) en arabe, espagnol, français et russe; et No 3 (Les droits de l'homme et la détention provisoire : Manuel de normes internationales en matière de détention provisoire) en espagnol, français et russe.

19. Deux autres manuels, destinés l'un aux représentants de l'autorité militaire et l'autre aux responsables du maintien de la paix, ont déjà été mis à l'essai dans des cours de formation pilotes et reçoivent maintenant leur forme définitive. Dans le contexte du Programme d'action de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et en collaboration avec les experts et organisations compétents, le HCDH/CPDH a envisagé de mettre au point et de publier six nouveaux manuels de formation dont un sur le suivi et les autres à l'intention respectivement des responsables de l'administration pénitentiaire, des enseignants des premier et second degrés, des membres des professions juridiques, des organisations non gouvernementales aux niveaux national et local et des médias, et trois guides portant respectivement sur les droits de l'homme et le règlement des conflits, sur les droits de l'homme et le parlement, et sur les droits de l'homme et les constitutions. On trouvera des informations plus détaillées en la matière dans le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'application de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, adressé par le Secrétaire général à l'Assemblée générale.

20. Le HCDH/CPDH a apporté sa contribution à l'opération internationale dans l'ex-Yougoslavie sous forme d'un guide intitulé Field Guide for International Police Task Force Monitors of the Peace Implementation Operation in Bosnia and Herzegovina and CIVPOL Officers of the United Nations Transitional Administration in Eastern Slavonia. Bien qu'elle ne fasse pas partie de la série des manuels de formation, cette publication, conçue pour répondre aux besoins spécifiques du programme de formation dans le domaine des droits de l'homme de l'équipe spéciale internationale de police et des moniteurs de la police civile dans l'ex-Yougoslavie, montre clairement que le HCDH/CPDH possède les moyens et la souplesse nécessaires pour élaborer dans le domaine des droits de l'homme des instruments de formation s'adressant à un public spécifique.

3. Série d'études sur les droits de l'homme

21. La Série d'études sur les droits de l'homme reproduit des études et des rapports sur d'importantes questions dans le domaine des droits de l'homme établis par des experts de la Commission des droits de l'homme et de la

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. A ce jour, huit études ont été publiées dans cette série (voir annexe). Depuis le dernier rapport à l'Assemblée générale, deux nouvelles études ont été publiées : No 7 (Le droit à un logement convenable) en anglais, arabe, chinois, français et russe et No 8 (Sexual Exploitation of Children) en anglais seulement, dans l'attente de sa traduction dans d'autres langues. On met actuellement au point la Compilation and Analysis of Legal Norms Applicable to Internally Displaced Persons (Compilation et analyse des normes juridiques applicables aux personnes déplacées dans leur propre pays) qui sera l'étude No 9 de la série.

4. Publications spéciales

22. Les publications spéciales regroupent essentiellement les rapports et les actes des conférences, ateliers et autres manifestations organisés sous les auspices du HCDH/CPDH. Cette série comporte actuellement 17 titres (voir annexe). Le rapport du quatrième Atelier sur les arrangements régionaux dans le domaine des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique et la Législation nationale type servant de ligne directrice aux Etats pour l'adoption et le développement de lois interdisant la discrimination raciale sont en cours d'impression.

5. Documents de référence

23. Les documents de référence du HCDH/CPDH sont des publications des Nations Unies destinées à la vente qui s'adressent à un public plus spécialisé. On en trouvera la liste ci-après :

a) Activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme : cette publication, qui paraît tous les cinq ans, est l'ouvrage de référence standard des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Le dernier numéro, portant sur la période allant de 1989 à 1993, est disponible en anglais et en français;

b) Recueil d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme : cette publication contient les textes des instruments internationaux de base dans le domaine des droits de l'homme. Elle comporte deux volumes, chacun divisé en deux parties. Le volume I, qui contient les instruments universels, a été publié dans les six langues officielles; le volume II, publication reproduisant les instruments régionaux, est actuellement mis à jour;

c) Human Rights International Instruments: Chart of Ratifications : deux numéros de ce périodique ont paru en 1995 et un en 1996; dans ce dernier, les informations sont mises à jour jusqu'au 30 juin 1996;

d) Etat des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme : cette publication contient des informations détaillées sur les ratifications, les réserves, les objections et les déclarations relatives aux instruments des droits de l'homme qui figurent dans la Compilation au 1er septembre 1987. Une version mise à jour de cet Etat est en cours d'élaboration et sera publiée l'an prochain;

e) Annuaire des droits de l'homme : cette publication a cessé de paraître dans l'attente d'un examen approfondi de son rôle et de son contenu et tant que les ressources nécessaires ne seront pas dégagées pour en assurer la production en temps utile;

f) Documents officiels du Comité des droits de l'homme (précédemment publié sous le titre Annuaire du Comité des droits de l'homme) : disponible en anglais et en français jusqu'au numéro de 1983-1984, ainsi que le volume I du numéro de 1985-1986. Le volume I du numéro de 1987 et le volume I des numéros de 1987-1988 ne sont disponibles qu'en anglais. Au cours de la période à l'examen, les versions anglaises du volume II des numéros de 1985-1986, 1987 et 1987-1988 ont été publiées, ainsi que les volumes I et II des numéros de 1988-1989 et 1989-1990 et le volume I du numéro de 1990-1991;

g) Comité des droits de l'homme - Sélection de décisions prises en vertu du Protocole facultatif : le volume I, qui couvre les deuxième à seizième sessions, est épuisé; le volume II, qui couvre les dix-septième à trente-deuxième sessions, est disponible en espagnol; la version anglaise est épuisée et seuls quelques exemplaires de la version française sont encore disponibles. Si les ressources nécessaires sont allouées, il serait extrêmement souhaitable de procéder à la réimpression du volume I et des versions anglaise et française du volume II. Une compilation du volume III de cette sélection de décisions est en cours d'établissement.

6. Notes du Haut Commissaire

24. Le HCDH/CPDH a lancé une nouvelle série de publications intitulée "Notes du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme". Cette série doit permettre au Haut Commissaire de s'acquitter de son mandat de coordonnateur du programme des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et de favoriser le débat sur les aspects du programme relevant directement de sa compétence. Les numéros de cette série - qui comble une réelle lacune dans le programme de publications relatives aux droits de l'homme - comprendront trois parties : une courte introduction à la question considérée, un entretien avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme sur cette question et une annexe contenant la liste des principaux documents et résolutions pertinents. Le premier numéro, intitulé Le Haut Commissaire aux droits de l'homme : Introduction, est paru.

7. Périodiques

25. Décidé à l'issue de la révision du programme d'information en raison du manque de personnel, l'arrêt, respectivement, en 1992 et 1993, de la publication de la Human Rights Newsletter et du Bulletin of Human Rights a privé le HCDH/CPDH de publications périodiques externes. Pour remédier à cet état de choses, le Bureau du Haut Commissaire a commencé, en novembre 1995, à produire à l'aide de ses propres ressources le High Commissioner News, publication mensuelle de quatre pages ayant trait aux activités du HCDH/CPDH, qui est distribuée à toutes les personnes et entités inscrites sur la liste de distribution des publications des Nations Unies touchant les droits de l'homme. Il est maintenant envisagé d'y substituer une

publication trimestrielle de haute qualité, d'une vingtaine de pages, qui permette de mieux informer un plus grand nombre de membres de la collectivité engagée dans la défense des droits de l'homme.

8. Documents de promotion

26. Outre les publications habituelles, le HCDH/CPDH a entrepris de produire des documents de promotion conçus de manière à assurer une large diffusion des informations concernant les activités en matière de droits de l'homme sous une présentation attrayante. Une brochure de quatre pages intitulée "Human rights in action" a été publiée à l'occasion de la Journée des droits de l'homme en 1996.

B. Utilisation de moyens électroniques

27. La nécessité d'utiliser plus rationnellement les crédits et, par conséquent, d'assurer le plus grand impact possible aux instruments d'information et d'éducation donne aux moyens électroniques une place de choix dans tout futur programme d'information du HCDH/CPDH. La question de savoir s'il est judicieux de remplacer les publications à support papier par des publications à support électronique sera examinée dans le cadre de la révision du programme d'information et de publication. Depuis que le dernier rapport a été soumis à la Commission, d'importants progrès ont été enregistrés dans ce domaine.

28. La plupart des fonctionnaires du système des Nations Unies ont accès au courrier électronique qui leur permet de correspondre entre eux, qu'ils soient à New York ou dans d'autres lieux d'affectation. En outre, tous ceux de ces fonctionnaires qui sont reliés aux réseaux locaux centraux sont aussi connectés au réseau mondial Internet, avec les membres duquel ils peuvent ainsi communiquer. Les deux tiers des fonctionnaires ont pleinement accès à ce réseau. Ces progrès techniques ont amélioré l'accès au HCDH/CPDH en facilitant non seulement la diffusion d'informations mais aussi la réception des demandes d'information.

29. Un Comité Internet chargé de formuler des recommandations sur la teneur et la structure des informations à faire figurer sur ce réseau a été constitué. Un prototype de site Internet propre au HCDH/CPDH a été élaboré à partir des recommandations de ce comité et était opérationnel à la fin de 1996. La célébration de la Journée des droits de l'homme le 10 décembre 1996 a fourni au Haut Commissaire l'occasion de présenter le nouveau site Internet des Nations Unies sur les droits de l'homme (adresse : www.unhchr.ch). Ce site devrait devenir la source d'information la plus complète disponible sur Internet en ce qui concerne l'action que mènent les Nations Unies pour protéger et promouvoir les droits de l'homme.

30. Le HCDH/CPDH a mis au point à l'intention des organes créés en vertu de traités un système de gestion de base de données et de recherche d'information plein texte qui, pour l'instant, contient surtout des informations concernant le Comité des droits de l'enfant. Le délai dans lequel ce système pourra être exploité par tous ces organes sera plus ou moins long selon que l'on disposera ou non des ressources nécessaires pour la saisie des données et le déchargement de documents intégraux. En dépit de diverses résolutions

de la Commission des droits de l'homme, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale invitant les Etats Membres à verser en une seule fois les contributions devant servir à constituer la base de données, seuls 111 643 dollars, sur le chiffre total de 508 500 prévu à cette fin en 1990, avaient été reçus au 1er juillet 1996. Le système susmentionné est actuellement utilisé par les fonctionnaires du HCDH/CPDH et par les membres du Comité des droits de l'enfant, qui sont équipés d'ordinateurs portables. Il l'est aussi par l'UNICEF, qui a accès à la base de données, dont la plupart des informations pourront à l'avenir être consultées sur le site Internet actuellement à l'étude.

31. En coopération avec le HCDH/CPDH, la Bibliothèque des Nations Unies à Genève a produit un CD-ROM contenant 14 000 références bibliographiques à des documents et publications des Nations Unies parus entre 1980 et 1994, ainsi que le texte intégral de 95 instruments internationaux. Elle prépare actuellement une version mise à jour de ce CD-ROM, qui n'a pas encore été produite faute de ressources financières.

C. Programme en matière de relations extérieures

1. Réunions d'information

32. Le HCDH/CPDH organise à l'intention d'étudiants, de diplomates, de journalistes, de fonctionnaires, de professeurs et d'organisations non gouvernementales (ONG) des réunions d'information sur les activités menées par l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et sur certaines questions relatives à ces droits. Il organise également des conférences à l'occasion des réunions d'information du Département de l'information. Des fonctionnaires du Centre pour les droits de l'homme ont assuré plus d'une centaine de ces réunions au cours de la période à l'examen.

2. Expositions et manifestations spéciales concernant les droits de l'homme

33. Le HCDH/CPDH a participé à une journée portes ouvertes organisée au Palais des Nations le 15 octobre 1995, dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme a participé à une table ronde sur l'avenir de l'Organisation, tandis que le HCDH/CPDH exposait ses publications dans des stands et présentait un spectacle musical inspiré de la Déclaration universelle des droits de l'homme. A cette occasion également, le 25 octobre 1995, le Haut Commissaire aux droits de l'homme a organisé à New York un forum de haut niveau dans le cadre duquel un groupe de dirigeants du monde entier a examiné la situation des droits de l'homme autour du thème "L'Agenda des Nations Unies pour les droits de l'homme : les cinquante années à venir" et de hauts fonctionnaires des Nations Unies ont débattu ensemble de la question "Les droits des femmes considérés comme des droits fondamentaux".

34. A l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 1995, le HCDH/CPDH, en coopération avec le Département de l'information, a organisé une table ronde à laquelle ont participé des membres de la communauté internationale représentant cinq régions culturelles du monde et qui portait sur le thème : "La tolérance peut-elle à elle seule garantir le respect des

droits de l'homme ?". Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme a animé les débats. La table ronde a été précédée et suivie de deux spectacles de danse.

35. L'annonce de l'ouverture de bureaux des droits de l'homme au Zaïre et en Abkhazie (Géorgie) ainsi que l'inauguration du nouveau site Internet sur les droits de l'homme ont figuré parmi les temps forts de la célébration de la Journée des droits de l'homme le 10 décembre 1996.

3. Programme de bourses d'études

36. La résolution 926 (X) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1955, prévoit expressément l'octroi de bourses d'études dans le domaine des droits de l'homme. Aux termes de cette résolution, le Secrétaire général est prié de fournir l'assistance requise en accord avec les gouvernements et à leur demande. Les bourses sont accordées uniquement à des candidats désignés par les gouvernements et sont financées par les fonds budgétaires alloués aux services consultatifs. Chaque année, le Secrétaire général invite les Etats Membres à présenter des candidatures. Il rappelle aux gouvernements que les candidats proposés doivent exercer des fonctions professionnelles en rapport direct avec les droits de l'homme, par exemple, l'administration de la justice ou l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme à l'échelon national. Il appelle aussi l'attention des gouvernements sur le souci manifesté par l'Assemblée générale, dans de nombreuses résolutions, de promouvoir les droits des femmes et les encourage à présenter des candidatures féminines.

37. Durant la période à l'examen, de nombreux pays ont marqué un intérêt sensiblement accru pour le programme et, en 1995 et 1996, les demandes de bourses ont atteint un chiffre particulièrement élevé. Ce chiffre a de fait triplé en trois ans, ce qui a rendu la sélection extrêmement sévère. Le Secrétaire général s'est efforcé, dans la limite des ressources disponibles, d'assurer une large répartition des bourses entre les diverses nationalités en donnant notamment la priorité aux candidats des pays en développement et en tenant compte de la nécessité de retenir un nombre équitable de femmes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

38. Au terme du programme de bourses d'études de 1993, le HCDH/CPDH a procédé à une évaluation globale des résultats qui a débouché sur l'élaboration d'un plan de révision. Parmi les changements adoptés pour le programme de bourses de l'année suivante (1994), il convient de mentionner la décision de tenir les prochaines sessions au Centre de formation de l'Organisation internationale du Travail situé à Turin (Italie), et de consacrer le programme à l'établissement de rapports à l'intention des organisations internationales s'occupant des droits de l'homme.

4. Programme de stages de perfectionnement

39. Au cours de la période considérée, le HCDH/CPDH a invité environ 80 étudiants du deuxième cycle universitaire à effectuer un stage de perfectionnement pour qu'ils puissent acquérir une connaissance pratique de l'action et des méthodes de travail de l'ONU dans le domaine des droits de

l'homme par le biais d'une participation active aux travaux du Centre, et sous la supervision directe de son personnel. Ce faisant, non seulement il offre à ces stagiaires une expérience unique dans le domaine de la défense des droits de l'homme et leur permet d'acquérir une connaissance directe des mécanismes correspondants de l'ONU, mais encore il bénéficie lui-même du programme car le travail quotidien de ses fonctionnaires - habituellement surchargés - s'en trouve allégé. Les stages de perfectionnement ne correspondent pas à un programme défini à l'avance et les stagiaires sont répartis en fonction des besoins du HCDH/CPDH et de leur propre domaine d'intérêt.

40. Le programme ne bénéficiant d'aucun financement, les stages de perfectionnement sont octroyés sans aucun engagement financier de la part du HCDH/CPDH ni des organes des Nations Unies concernés. L'absence de toute aide financière aux stagiaires explique que les étudiants des pays en développement soient très peu nombreux (90 % des stagiaires viennent des pays développés). La fourniture d'une aide financière aux stagiaires des pays en développement reste un point important qu'il faudrait examiner.

41. En 1996, le programme de stages de perfectionnement du HCDH/CPDH a été révisé. Le nombre maximum de stagiaires à tout moment a été fixé à 46 et la répartition des stages en fonction d'une représentation géographique équitable fait désormais l'objet d'une attention particulière. Il a été décidé que les candidats au programme de stages devraient être titulaires d'au moins un diplôme d'études supérieures ou d'une licence dans des disciplines comme le droit international, les sciences politiques, l'histoire ou les sciences sociales et qu'ils devraient avoir une bonne maîtrise d'au moins deux des six langues officielles de l'ONU et être aptes à rédiger en anglais ou en français. La préférence est donnée aux candidats qui ont une formation spécifique dans le domaine des droits de l'homme. La durée des stages est désormais comprise entre trois et six mois. Les stagiaires sont recrutés en octobre pour la période allant de janvier à juin et en mars pour la période allant de juillet à décembre.

5. Cours de formation et autres activités de coopération technique comportant un volet information

42. On trouvera dans le rapport sur les services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme que le Secrétaire général a présenté à la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/1997/86) un compte rendu des cours de formation, séminaires et ateliers organisés par le HCDH/CPDH.

D. Coordination et coopération à l'intérieur et en dehors de l'ONU

1. Coopération interinstitutions

43. Dans le cadre de ses efforts pour coordonner ses activités avec celles d'autres organes des Nations Unies conformément à la résolution 1995/49 de la Commission des droits de l'homme, le HCDH/CPDH convoque chaque année à Genève une réunion interinstitutions sur les questions relatives aux droits de l'homme. Ces réunions permettent à leurs participants d'examiner des projets communs et d'échanger des informations sur les activités de leur organisation ayant trait aux droits de l'homme. Elles leur donnent aussi l'occasion de

déterminer d'autres formes de coopération entre le HCDH/CPDH et leur organisation. L'information, la documentation et l'éducation relatives aux droits de l'homme sont l'un des points inscrits à leur ordre du jour.

44. Dans la mise en oeuvre de son programme de publications, le HCDH/CPDH collabore avec divers organes et organismes des Nations Unies et des ONG. C'est ainsi notamment qu'il a élaboré des manuels d'enseignement des droits de l'homme à l'intention des responsables de l'application des lois et soumis aux organisations pertinentes, pour observations, des fiches d'information sur la discrimination à l'égard des femmes et sur les droits de l'homme et les travailleurs migrants.

45. En coopération avec divers organes et organismes des Nations Unies, le HCDH/CPDH a pris une part active à la préparation et à la célébration de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue à Beijing en septembre 1995, et de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en juin 1996. Ses principaux objectifs lors de ces deux conférences étaient de faire en sorte que l'on continue à utiliser la terminologie relative aux droits de l'homme qui avait été adoptée par la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en juin 1993, et d'assurer la conformité des documents finals aux normes instituées en matière de droits de l'homme. Ces objectifs ont été atteints dans les deux cas. Durant la Conférence mondiale sur les femmes, le Haut Commissaire aux droits de l'homme a fait distribuer un document où figuraient ses observations sur le projet de programme d'action, et des fonctionnaires du HCDH/CPDH ont participé à une réunion-débat intitulée "Dialogue sur le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes" qui avait été organisée par le Comité et l'UNIFEM. Le HCDH/CPDH continue de prendre part, comme par le passé, aux réunions interorganisations sur les femmes, y compris celles qui sont consacrées à la rédaction du plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme.

46. Pour ce qui est d'Habitat II, en coopération avec le Centre pour les établissements humains, le HCDH/CPDH a organisé en janvier 1996, à Genève, une réunion d'experts sur le droit à un logement décent qui s'inscrivait dans les préparatifs de la Conférence mondiale sur les établissements humains. Un document faisant état des observations du Haut Commissaire aux droits de l'homme sur le Programme pour l'habitat a été distribué à la troisième et dernière session du Comité préparatoire de la Conférence. Durant la Conférence, dans le cadre de la coordination interinstitutions du suivi du Programme pour l'habitat, le HCDH/CPDH a fait un exposé sur les moyens d'appliquer les recommandations du Programme qui ont trait aux droits de l'homme et organisé deux tables rondes, l'une sur le thème "Droit à un logement décent" et l'autre sur le thème "Populations autochtones : logement et terres", qui ont été présidées, respectivement, par le Haut Commissaire aux droits de l'homme et par le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme.

2. Organisations non gouvernementales

47. Les organisations non gouvernementales (ONG) poursuivent activement leur collaboration avec les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, qu'elles font profiter de leurs informations et compétences techniques. Elles contribuent aussi efficacement à la mise en oeuvre des activités organisées dans le cadre de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, en particulier celles ayant trait à l'information, à l'éducation et à la diffusion des matériaux et publications des Nations Unies. L'Assemblée générale a fait état de leur précieuse contribution au paragraphe 13 de sa résolution 49/187 en priant le Secrétaire général de tirer le meilleur parti possible de la collaboration d'organisations non gouvernementales pour la mise en oeuvre de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, notamment pour la diffusion de documents relatifs aux droits de l'homme.

48. En 1995 et 1996, le HCDH/CPDH a reçu quelque 8 000 lettres d'ONG du monde entier qui lui demandaient des publications et des informations et sollicitaient sa participation à diverses manifestations (séminaires, ateliers, conférences, célébrations). Chacune de ces lettres a reçu une réponse et les informations demandées ont été fournies. Dans leur lettre, certaines ONG demandaient de figurer dans le fichier d'adresses du HCDH/CPDH afin de recevoir des informations sur les droits de l'homme ou des documents de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

3. Etablissements universitaires et de recherche

49. Le HCDH/CPDH collabore régulièrement avec l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg (France). C'est ainsi que pendant les étés 1995 et 1996, trois de ses fonctionnaires y ont été détachés pour une durée d'une semaine afin de donner des conférences en anglais, en espagnol et en français à l'occasion de sa session de cours annuels et qu'inversement, à cette même occasion, une vingtaine d'étudiants boursiers passent deux semaines au HCDH/CPDH afin de parfaire leur connaissance des mécanismes de promotion et de défense des droits de l'homme des Nations Unies.

50. Le HCDH/CPDH a poursuivi sa collaboration avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'Institut interaméricain des droits de l'homme de San José (Costa Rica), l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie), l'Institut international supérieur des sciences criminelles de Syracuse (Italie), l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire de Lund (Suède) et l'Institut d'études internationales de Genève.

51. Il a aussi continué à coopérer en 1995 et en 1996 avec l'Institut arabe des droits de l'homme de Tunis et le Centre africain pour la démocratie et les droits de l'homme de Banjul et organisé des réunions d'information à la demande de divers établissements universitaires et instituts des droits de l'homme.

II. DEPARTEMENT DE L'INFORMATION

52. Conformément à son mandat, le Département de l'information coordonne et entreprend les activités d'information visant à faire connaître l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies en matière de droits de l'homme et celles de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme. Ses activités multimédias lui permettent de couvrir de manière efficace le travail de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme ainsi que de diffuser dans le monde entier une documentation sur ce sujet. Elles revêtent une importance particulière pour les trois décennies des Nations Unies en cours : la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1993-2003), la Décennie pour l'enseignement des droits de l'homme (1995-2004) et la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004).

53. Au cours de 1995 et 1996, d'importantes manifestations, notamment le Sommet mondial pour le développement social (6-13 mars 1995), le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (1995), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (4-15 septembre 1995), le neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (29 avril-8 mai 1995) et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II, 3-14 juin 1996) ont fourni d'autres occasions de mieux faire connaître et comprendre les questions relatives aux droits de l'homme et de promouvoir les principes du respect des droits de l'homme et de la tolérance énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'Année des Nations Unies pour la tolérance (1995) et l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté (1996) ont ouvert d'autres voies aux activités du Département de l'information dans le domaine des droits de l'homme. En outre, celles qui devaient être exécutées en suivant le calendrier des journées internationales, notamment la Journée des droits de l'homme, ont contribué à faire connaître l'action que mène l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et à susciter de l'intérêt pour celle-ci. A cet égard, les activités de vulgarisation entreprises par les centres et services d'information des Nations Unies ont eu un impact considérable.

54. Le budget-programme pour 1996-1997 donne au Département les moyens de poursuivre ses activités relatives aux droits de l'homme. Conformément à son mandat, il couvre également des domaines voisins tels que le développement économique et social, la question de Palestine, l'autodétermination, la décolonisation et la promotion de la femme. Ces activités font régulièrement l'objet d'un rapport à l'Assemblée générale et aux organes intergouvernementaux spécialisés compétents. En outre, les services d'information du Département assurent par divers moyens (presse, radio, télévision et reportages photographiques) la couverture des débats des organismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ainsi que des activités concernant les droits de l'homme de l'Organisation, du Secrétaire général et du Haut Commissaire aux droits de l'homme.

55. Dans le domaine des droits de l'homme, les activités multimédias du Département consistent à produire des émissions de radio et de télévision, à organiser des conférences de presse, des réunions et manifestations spéciales à l'intention de la presse, à s'occuper de vulgarisation en collaboration avec des institutions pédagogiques et des ONG, à effectuer des reportages

photographiques, à organiser des expositions et à produire des imprimés tels que communiqués de presse, brochures, plaquettes, documents de référence, fascicules, fiches, articles de fond, affiches et dossiers d'information. Ces publications sont distribuées dans les langues officielles de l'Organisation et dans des langues non officielles aux médias et à d'autres redistributeurs par le biais du réseau que constituent les 68 centres et services d'information des Nations Unies et les huit offices des Nations Unies ainsi que d'autres canaux dans le monde entier. Elles sont également diffusées électroniquement et peuvent être consultées sur Internet à la page d'accueil de l'Organisation des Nations Unies en anglais, en espagnol et en français.

A. Activités dans le domaine des droits de l'homme
(janvier 1995 à août 1996) au Siège
de l'Organisation des Nations Unies,
à New York

56. Le Département est doté d'un coordonnateur des activités relatives aux droits de l'homme qui, au sein de la Section du développement et des droits de l'homme, travaille avec ses collègues du Département en poste au Siège, à Genève et sur le terrain à faire connaître les questions relatives aux droits de l'homme. Le Coordonnateur demeure également en rapport avec les ONG, coordonne la production des documents d'information et organise des conférences de presse et entretiens radiophoniques à l'intention du Haut Commissaire aux droits de l'homme, des rapporteurs spéciaux et des présidents des organes créés par traité lorsqu'ils sont de passage à New York. Ainsi, le Coordonnateur a organisé une conférence de presse pour le Président du Comité des droits de l'homme alors qu'il séjournait à New York à l'occasion de la cinquante-septième session du Comité. Au cours du débat de la Troisième Commission à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, les rapporteurs spéciaux chargés d'examiner la situation des droits de l'homme au Burundi et au Rwanda ont participé à une conférence de presse commune sur la situation régnant dans la région des Grands Lacs. Des conférences de presse ont également été organisées à l'intention du Haut Commissaire au cours de ses visites à New York.

57. Divers imprimés sur les questions relatives aux droits de l'homme produits à l'intention des médias, du grand public, des organisations non gouvernementales, des fonctionnaires nationaux, du système des Nations Unies et des groupes pédagogiques ont continué d'être publiés et largement diffusés par le Département au cours de la période à l'examen. Parmi ces publications figuraient les suivantes :

"Droits de l'homme et diversité culturelle" (DPI/1627), publié en anglais (20 000 exemplaires), en français (10 000 exemplaires) et en espagnol (10 000 exemplaires);

"Droits de l'enfant" (DPI/1765); "Les femmes et la violence" (DPI/1772) et "L'indépendance des magistrats : une priorité pour la défense des droits de l'homme" (DPI/1837), publiés en anglais (20 000 exemplaires chacun), en français (8 000 exemplaires chacun) et en espagnol (8 000 exemplaires chacun) et largement diffusés;

"L'Organisation des Nations Unies et les droits de l'homme" (DPI/1774), brochure expliquant le rôle des différents organes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme et du Haut Commissaire aux droits de l'homme, publiée en anglais (20 000 exemplaires), en français (8 000 exemplaires) et en espagnol (8 000 exemplaires) pour accompagner une affiche murale présentant les divers organes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme (DPI/1549);

Une affiche sur la Déclaration universelle des droits de l'homme (DPI/1653) publiée en anglais (20 000 exemplaires), en français (10 000 exemplaires) et en espagnol (10 000 exemplaires) et largement diffusée. La demande est telle que le Département de l'information envisage d'en faire un nouveau tirage;

La Déclaration et le Programme d'action de Vienne (DPI/1394/Rev.1), réédités en anglais, en français et en espagnol et que le Département continue à diffuser.

Le Département réédite la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (DPI/1709), avec une nouvelle introduction. Elle sera imprimée en anglais (20 000 exemplaires), espagnol (15 000) et français (15 000) et largement diffusée par le réseau des 68 centres et services d'information.

58. Ces publications ainsi que des communiqués de presse, et des documents de l'ONU sont diffusés électroniquement par le Département auprès des centres et services d'information des Nations Unies. Ils figurent également sur le site Internet de l'ONU (<http://www.un.org>). Ainsi, de janvier 1995 à août 1996, 621 communiqués de presse du Département en anglais et 594 en français ont été distribués par le Département sur des questions relatives aux droits de l'homme. Affichés sur la page d'accueil de l'ONU, ils sont consultés par plus de 3 500 usagers chaque semaine.

59. Outil de référence pour la préparation d'exposés sur les activités des Nations Unies, la prochaine édition des Suggestions à l'intention des orateurs présentera une synthèse sur les conférences de l'ONU. Elle consacrera également une section spéciale à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

60. Des films et des émissions de radio et de télévision produits régulièrement par le Département de l'information et consacrés au rôle de l'Organisation et à ses activités dans le domaine des droits de l'homme sont en outre diffusés par les chaînes nationales de radio et de télévision du monde entier. Le Département continue à produire des documentaires radio sur les droits de l'homme dans le cadre des émissions de radio hebdomadaires de 15 minutes qu'il produit dans les langues officielles et dans d'autres langues telles que le bangla, le néerlandais, le créole français, le hindi, l'indonésien, le swahili, le portugais et l'ourdou.

61. L'émission de télévision "UN in Action" que le Département produit chaque semaine en anglais pour le "World Report" de CNN (et dans d'autres langues pour une diffusion plus large) traite souvent de questions liées aux droits de l'homme. Les émissions de CNN sont diffusées dans plus de 120 pays.

En 1995 et en 1996, "UN in Action" a porté notamment sur le système judiciaire rwandais, la liberté de la presse au Ghana, les droits de l'homme au Guatemala et l'aide apportée par l'ONU à la réforme des prisons haïtiennes.

62. Le Département produit également un entretien télévisé d'une demi-heure, World Chronicle, qui a donné la vedette à diverses personnalités telles que le Haut Commissaire aux droits de l'homme, le Président du Comité des droits de l'homme, la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui se sont exprimés sur le problème de l'enfance et des droits de l'homme. Le Département a également utilisé la radio, la télévision et la presse écrite pour diffuser des messages sur les activités des Nations Unies.

63. Toujours dans le domaine des droits de l'homme, le Département a continué à organiser des expositions, à couvrir toutes les réunions intergouvernementales consacrées à ce sujet qui se sont tenues à New York et à Genève, à organiser des conférences de presse, des réunions d'information, des séminaires, des tables rondes et d'autres activités pour informer les médias des activités de l'Organisation et à répondre à des centaines de demandes de renseignements. Le Groupe des demandes de renseignements et le Coordonnateur des activités relatives aux droits de l'homme répondent également à de nombreuses demandes de renseignements. De janvier 1995 à août 1996, le Groupe des visites guidées du Siège a organisé 116 réunions d'information sur les droits de l'homme, et notamment des réunions spécialement consacrées à la discrimination raciale et aux femmes, auxquelles ont assisté 8 827 personnes au total. Il a également organisé des projections spéciales de films et de vidéos pour d'autres visiteurs.

64. Le Département de l'information a continué à coopérer et collaborer étroitement avec des organisations non gouvernementales (ONG). En 1995 et 1996, il a abordé la question des droits de l'homme à plusieurs des réunions d'information hebdomadaires qu'il organise au Siège pour les ONG. Quelque 150 personnes ont participé à chaque réunion, représentant de nombreuses organisations non gouvernementales qui travaillent en association avec le Département et sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

65. Dans le cadre de la Décennie pour l'enseignement des droits de l'homme, le Département a collaboré avec le Centre pour les droits de l'homme à un recensement des traductions de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui existent dans les différentes langues du monde. Il a ouvert ses dossiers au Centre pour les droits de l'homme et demandé aux divers centres et services d'information des Nations Unies d'envoyer à celui-ci des informations sur les différentes traductions disponibles dans leurs bureaux, avec, le cas échéant, des exemplaires de ces traductions.

66. Le Département a organisé du 16 septembre au 24 octobre 1996 son programme annuel de formation destiné aux jeunes journalistes de pays en développement (radio, télévision et presse écrite). Ce programme de six semaines donne aux participants un aperçu des activités de l'ONU. Les journalistes ont assisté à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale pour couvrir les activités de l'ONU, y compris celles qui ont trait aux droits de l'homme. En 1996, 18 journalistes d'Afrique, d'Asie,

du Moyen-Orient, d'Amérique latine et d'Europe orientale, dont quatre étaient parrainés par la Fondation Friedrich Ebert ont été choisis pour y participer.

67. Le Département a également organisé du 15 septembre au 8 novembre 1996, à l'intention de professionnels palestiniens des médias, une formation à laquelle ont participé 10 journalistes palestiniens de la presse écrite, de la radio et de la télévision. Le programme comprenait des réunions d'information sur les questions relatives aux droits de l'homme.

68. L'Année internationale pour la tolérance (1995) a offert au Département une autre occasion d'informer le public des droits de l'homme. Un document de référence (DPI/1626) présentant les objectifs de l'Année a été publié en anglais (20 000 exemplaires), en français (10 000 exemplaires) et en espagnol (10 000 exemplaires). L'une des émissions de la série télévisée "UN in Action" a été consacrée à l'initiative prise par l'UNICEF au Burundi d'enseigner la tolérance en montant un spectacle de marionnettes. Les centres et services d'information des Nations Unies ont également entrepris des activités spéciales.

Célébration de la Journée des droits de l'homme au Siège

69. Les manifestations spéciales organisées pour célébrer des journées ou années internationales offrent une autre occasion au Département de faire connaître les activités de l'ONU et, pour certaines, notamment la Journée des droits de l'homme, de plaider en faveur des droits de l'homme. Ces manifestations sont organisées au Siège par le Département et sur le terrain par les centres et services des Nations Unies, qui entreprennent de nombreuses activités spéciales aux niveaux national et régional. Parmi ces activités, on compte notamment la traduction et l'impression de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les langues locales, la réédition et de nouvelles traductions des instruments ayant trait aux droits de l'homme et la tenue à jour des collections d'ouvrages de référence concernant les droits de l'homme dans les bibliothèques des centres et services.

70. En prévision de la Journée des droits de l'homme, le groupe des visites guidées a préparé 200 pochettes de documentation sur les droits de l'homme à l'intention des enseignants, qui ont été distribuées sans mention de propositions spécifiques quant aux activités que les écoles pourraient entreprendre à cette occasion. Certains élèves, par exemple, ont écrit des lettres au Haut Commissaire aux droits de l'homme pour lui faire part de leurs vues et préoccupations sur les questions relatives aux droits de l'homme. Soixante enfants originaires de régions désavantagées et pauvres ont bénéficié de visites guidées gratuites de l'ONU. Ils ont passé une journée entière au Siège où on leur a montré des films et où on les a informés de diverses questions touchant l'Organisation. Un jeu-concours sur les questions relatives aux droits de l'homme a été organisé et l'on a fait aux élèves une démonstration de la page d'accueil de l'ONU sur Internet.

71. Cette année, une manifestation spéciale a été organisée par le Département pour célébrer la Journée des droits de l'homme au Siège. Tenu le 12 décembre, ce séminaire d'une journée a réuni des spécialistes de l'ONU et des droits de l'homme, des représentants des gouvernements, des journalistes et des représentants d'ONG qui ont présenté certaines questions

relatives aux droits de l'homme et en ont discuté. Le séminaire a été ouvert par le Secrétaire général et un représentant du Haut Commissaire aux droits de l'homme y a prononcé une allocution.

72. La séance de la matinée a été consacrée au thème de la responsabilité et de l'impunité dans les troubles civils. Ont notamment pris la parole Mme Navanethem Pillay, juge du Tribunal international pour le Rwanda (sur le thème "L'existence de tribunaux chargés de juger les crimes de guerre dissuade-t-elle de commettre des violations des droits de l'homme ?"); M. Alvaro de Soto, sous-secrétaire général aux affaires politiques ("Les commissions de la vérité : un succès ?"); Mme Binaifer Nowrojee, avocate, membre de Human Rights Watch, auteur d'un rapport récemment publié sur la pratique du viol comme arme de guerre au cours du génocide rwandais de 1994 (sur le thème "Poursuivre le viol en tant que crime de guerre"); et M. Maurice Glèlè-Ahanhanzo, rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme (sur le thème "Le racisme, y compris dans la presse").

73. La séance de l'après-midi a été consacrée au thème "Le droit au développement : la pauvreté est-elle une violation des droits de l'homme ?". Parmi les intervenants figuraient Mme Inge Kaul, directrice du Bureau des études sur le développement du PNUD ("La responsabilité du secteur privé dans l'élimination de la pauvreté"); Mme Sydney Jones, directrice de la Division Asie de Human Rights Watch ("Les problèmes des travailleurs migrants"); Mme Kakuna Kerina, coordonnatrice de programme pour l'Afrique du Comité de protection des journalistes ("Les échanges d'informations et le transfert de technologie : incidences sur les droits individuels") et Mme Ofelia Calcetas-Santos, rapporteur spécial chargée d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution d'enfants et à la pornographie impliquant des enfants ("L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales").

74. L'animatrice de ce débat était Mme Charlayne Hunter-Gault, correspondante nationale du programme de télévision "News Hour with Jim Lehrer" et productrice d'une série télévisée bien connue sur les droits de l'homme, "Rights and Wrongs". Ces deux programmes sont diffusés par la chaîne Public Broadcasting System (PBS) aux Etats-Unis d'Amérique.

75. Plusieurs des intervenants ont également été interviewés individuellement par les médias.

B. Activités du Service d'information des Nations Unies de Genève

76. Le HCDH/CPDH est sis à Genève et s'appuie sur les médias et les services de communication fournis par le Service d'information des Nations Unies de Genève.

77. Le Service d'information des Nations Unies de Genève travaille en collaboration étroite avec le Bureau du Haut Commissaire en ce qui concerne les parties du programme de restructuration du HCDH/CPDH qui touchent les communications externes, et est convenu de participer à l'accroissement de la couverture des activités relatives aux droits de l'homme dans les médias d'information.

78. Le Directeur du Service d'information, en sa qualité de porte-parole de l'Organisation des Nations Unies à Genève, met l'accent sur les travaux du Haut Commissaire et les autres activités menées par les Nations Unies en matière de droits de l'homme, notamment sur le terrain, dans les réunions de presse bihebdomadaires organisées par l'ONU à l'intention des représentants des médias d'information basés à Genève. Ces informations sont également communiquées au porte-parole du Secrétaire général à New York pour être retransmises aux journalistes accrédités au Siège. En outre, le Service d'information des Nations Unies de Genève a désigné l'un de ses fonctionnaires comme coordonnateur pour les droits de l'homme et l'a chargé de conseiller et d'assister le Haut Commissaire et le Centre pour les droits de l'homme. Cet appui consiste notamment à dépouiller régulièrement les médias, y compris les dépêches des principales agences de presse internationales et à compiler et distribuer des comptes rendus de presse. Grâce à un suivi étroit des médias et à ses contacts avec la presse, le Service d'information a pu donner au Haut Commissaire des avis sur la possibilité de contribuer par ses déclarations aux médias à la promotion des principes régissant les droits de l'homme. Cette action intensifiée a permis de faire parler davantage de l'activité du Haut Commissaire dans les médias, de susciter la publication d'entretiens et d'éditoriaux dans les grands journaux, d'obtenir de fréquentes interviews par les chaînes de radio et de télévision internationales ainsi que d'améliorer la couverture des questions relatives aux droits de l'homme par les agences d'information.

79. Le Service d'information des Nations Unies continue d'assurer une couverture rapide et étendue, à travers la presse, la radio et la télévision, des activités de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, des organes créés par traité, de l'activité des rapporteurs spéciaux et des réunions spécialisées tenues à Genève.

80. Le Service d'information des Nations Unies couvre toutes les sessions publiques de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-Commission et des organes créés par traité, fournissant des communiqués de presse détaillés qui servent de base à de nombreux reportages sur ces réunions. En 1995 et 1996, le Service a publié 824 communiqués de presse en anglais et 753 en français. Il a aussi organisé et présidé 130 conférences de presse sur les questions relatives aux droits de l'homme. En 1995 et 1996, le Groupe des médias électroniques a produit 130 émissions de radio et 135 émissions de télévision sur les questions relatives aux droits de l'homme. En outre, le Service d'information des Nations Unies assure un service très étendu de distribution de documents aux correspondants qui couvrent les travaux de la Commission et d'autres organes s'occupant des droits de l'homme.

81. Vingt-huit réunions d'information ont été organisées à l'intention des ONG au cours de la cinquante et unième et de la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme, et 15 au cours des deux dernières sessions de la Sous-Commission. Le Service a également mis au point un système par lequel les centres d'information des Nations Unies et les bureaux du PNUD reçoivent copie des documents officiels traitant des droits de l'homme, y compris les observations finales des organes créés par traité,

qui concernent leur pays. Par ailleurs, le Service d'information offre aux correspondants couvrant la Commission et d'autres organes s'occupant des droits de l'homme un service étendu de distribution de documents.

82. Des manifestations spécifiques sont organisées pour mettre les pleins feux sur les questions relatives aux droits de l'homme. En 1996, un dialogue a été organisé entre des représentants de personnes vivant dans la misère absolue venus du monde entier et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Organisée par le Service d'information en conjonction avec le Mouvement international ATD-quart monde, cette manifestation a été une contribution à l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté qui s'est concentrée sur les aspects de l'extrême pauvreté touchant les droits de l'homme. Le Service d'information a organisé et annoncé une réunion publique qui s'est tenue le 10 décembre 1996 à Genève en vue de célébrer la Journée des droits de l'homme et d'inaugurer la nouvelle présence de l'ONU sur Internet en matière de droits de l'homme.

83. En 1995 et 1996, le groupe du service des visites a effectué 10 000 visites commentées du Palais à l'intention de 270 000 visiteurs au total. On a fait expressément mention de l'activité de l'Organisation en matière de promotion et de protection des droits de l'homme au cours de ces visites qui ont été complétées par 40 réunions d'information plus détaillées.

84. En décembre 1996, sur la demande du Haut Commissaire, le Service d'information des Nations Unies a envoyé un fonctionnaire de l'information et une équipe de télévision au Rwanda pour effectuer un reportage sur le déroulement de l'opération droits de l'homme sur le terrain et susciter davantage d'intérêt de la part des médias pour la visite du Haut Commissaire au Rwanda. Le Service d'information a travaillé sans discontinuer toute l'année pour rendre compte de l'importance croissante des opérations menées sur le terrain par l'Organisation des Nations Unies.

C. Activités d'autres centres et services d'information

85. On décrit ci-après quelques-unes des principales activités organisées par certains centres et services de janvier 1995 à août 1996.

Ghana : Le Centre d'information des Nations Unies à Accra a traduit la Déclaration universelle dans les 11 langues parlées au Ghana. Un séminaire sur les droits de l'homme et une séance de cinéma ont été organisés à l'occasion de la promotion d'un livre intitulé Fundamental Human Rights in Africa. Le public était composé de représentants des ONG, des médias et du gouvernement ainsi que d'universitaires.

Kazakstan : L'Office des Nations Unies à Almaty a organisé une conférence sur les questions relatives aux droits de l'homme à l'Institut de droit de la République du Kazakstan. L'Office a également organisé une exposition de documents d'information des Nations Unies à la Bibliothèque nationale. Pendant deux semaines, 1 200 personnes, y compris des étudiants et des journalistes des médias locaux et étrangers, ont visité l'exposition.

Grèce : Le Centre d'information des Nations Unies à Athènes a organisé une table ronde à l'occasion de la publication d'un livre du Département, The United Nations and Apartheid. Le film vidéo du Département sur la MONUAS a été projeté devant un public de 200 personnes à cette occasion. Au cours de la visite en Grèce du Rapporteur spécial chargé d'étudier la question de l'intolérance religieuse, le Centre d'information a organisé à son intention des réunions avec les ONG, des universitaires et des représentants des minorités religieuses à Athènes et dans le nord de la Grèce. Le Directeur du Centre a participé à l'ouverture d'un colloque intitulé "Torture in the Middle East and North Africa: Strategies for prevention and rehabilitation" organisé par le Centre international pour la rééducation des victimes de la torture.

Thaïlande : Le Service d'information des Nations Unies à Bangkok a organisé à l'intention de 150 étudiants de l'Institut Rajaphat une conférence intitulée "Promotion, protection, prevention: Creating a culture of human rights". Au début de 1996, le Service a présenté un exposé sur les activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à l'intention de 25 étudiants de l'Université de Nouvelle-Galles du Sud. Le film vidéo intitulé New horizons for human rights, produit par le Département de l'information, a été présenté à cette occasion.

Colombie : Le Centre d'information des Nations Unies à Bogota a fait un exposé à l'intention de 1 000 fonctionnaires de police à l'"Escuela de Policia General Santander". Des documents d'information ont été distribués et le film sur la Déclaration universelle des droits de l'homme a été projeté au public. Le Centre d'information a fourni des documents d'information au Bureau du médiateur en vue du dernier numéro de la revue du médiateur, entièrement consacré à la Journée des droits de l'homme. La revue du médiateur est publiée à près de 500 000 exemplaires. Le Centre d'information a également aidé le Bureau du médiateur à produire deux bandes-vidéo, l'une sur les droits de l'homme expliqués aux jeunes et l'autre sur les droits humanitaires internationaux lui fournissant des informations et des vidéos de la série "UN in action".

Congo : Le Centre d'information des Nations Unies à Brazzaville a réédité la Déclaration universelle des droits de l'homme en deux langues locales (le lingala et le kituba). Quatre-vingts représentants d'ONG et étudiants ont assisté à une projection du film "La Déclaration universelle des droits de l'homme" dans la bibliothèque du Centre. Une réunion a été organisée dans les locaux du Centre par l'Association congolaise des Nations Unies sur "Les droits de l'homme, fondement de la liberté, de la justice et de la paix pour les générations présentes".

Belgique : Le Centre d'information des Nations Unies à Bruxelles a aidé le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Zaïre au cours de sa visite en Belgique. Le représentant du Centre a fait une conférence sur les droits de l'homme, la culture et les communications à

l'Université catholique de Bruxelles, puis une autre à un colloque de deux jours sur "L'enfant, avenir des droits de l'homme" organisé par l'Association belge francophone des Nations Unies, en coopération avec l'Université de Liège.

Roumanie : Le Centre d'information des Nations Unies à Bucarest a traduit en roumain le message du Secrétaire général à l'occasion de la Journée des droits de l'homme et l'a distribué notamment à la presse et aux établissements d'enseignement. Ce message a aussi été publié dans plusieurs journaux et des extraits ont été lus au journal télévisé du soir. Le Centre a aidé la Commission des droits de l'homme du Ministère de l'intérieur à publier une brochure intitulée "Les droits de l'homme et l'activité des forces de l'ordre" et une affiche sur le code de conduite des responsables de l'application des lois.

Argentine : Le Centre d'information des Nations Unies à Buenos Aires a organisé un séminaire sur le thème "Inter-religious Encounter: A Prayer for Peace" pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et l'Année internationale de la tolérance; 700 représentants de médias et d'organisations non gouvernementales y ont assisté. A l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le Centre a mis au point un dossier de presse spécial qui a été distribué aux médias et aux ONG locales. Un article du Directeur du Centre intitulé "Democracy and the United Nations" a été publié dans la revue "Hechos y Derechos", publication périodique de l'Institut pour la promotion des droits de l'homme. Le Directeur du Centre a été invité à participer à plusieurs séminaires. Le Centre d'information des Nations Unies à Buenos Aires a reçu un prix spécial de l'Université de San Luis pour son dévouement à la cause de la promotion des droits de l'homme.

Egypte : Le Centre d'information des Nations Unies au Caire a organisé, en coopération avec le Centre d'études juridiques et d'information sur les droits de l'homme, le deuxième Atelier africain pour l'enseignement des droits de l'homme, auquel une centaine de personnes ont participé. Le Centre a fourni des documents d'information en vue d'une exposition photographique organisée par le Groupe des victimes soudanaises de la torture afin de sensibiliser le public aux droits de l'homme.

République-Unie de Tanzanie : Le Centre d'information des Nations Unies à Dar es-Salaam a fait diffuser le message du Secrétaire général sur plusieurs stations de radio locales : Radio One, Radio Tanzania Dar-es-Salaam et Radio Tumbaini. Le message a également été lu sur les chaînes Independent Television et Dar-es-Salaam Television, et publié dans le Daily News.

Bangladesh : Le Centre d'information des Nations Unies à Dhaka a organisé une discussion à l'occasion de la célébration de la Journée des droits de l'homme. Ont participé à cette réunion, animée par le Directeur du Centre, les rédacteurs et grands reporters des quotidiens et agences de presse. Le Centre s'est mis en rapport avec la Commission des programmes scolaires du Conseil bangladaise des manuels scolaires afin de la persuader d'incorporer des sujets sur les Nations Unies dans les programmes scolaires des premier et second cycles.

Portugal : Le Directeur du Centre d'information des Nations Unies à Lisbonne a participé au lancement d'une version multilingue de la brochure intitulée "Déclaration universelle des droits de l'homme" et au vernissage d'une exposition sur les droits de l'homme organisée par la branche portugaise d'Amnesty International et la mairie de Loures. Le Centre a aidé le Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la torture au cours de sa mission à Lisbonne puis a publié un communiqué de presse à l'issue de sa visite.

Royaume-Uni : Le Centre d'information des Nations Unies à Londres a organisé une réunion d'information à l'intention des médias et des représentants des ONG avec le Rapporteur spécial chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Burundi. Le Directeur a participé aux principales séances de la première Conférence internationale sur les droits de l'homme et les prisonniers de guerre koweïtiens. Il a également fait une conférence sur les droits de l'homme et les questions humanitaires devant les étudiants de l'Université de Syracuse.

Mexique : Le Centre d'information des Nations Unies à Mexico a fourni aux médias des informations sur la visite que le Haut Commissaire aux droits de l'homme a effectuée en 1996 dans le pays. Le personnel du Centre s'est chargé des préparatifs de la conférence qu'il a faite à Queretaro. Les médias nationaux ont largement rendu compte de cette visite.

Burkina Faso : Le Centre d'information des Nations Unies à Ouagadougou a organisé une conférence d'une heure sur les droits de l'enfant à l'intention de 10 fonctionnaires du Ministère des affaires sociales. Le film vidéo de l'ONU intitulé "Doctors in the sky" (Docteurs dans le ciel) a été projeté à la fin de cette Conférence. Le Centre a consacré l'une de ses émissions de télévision hebdomadaires à une ONG locale, "Clubs UNESCO du Burkina Faso", ainsi qu'à la contribution apportée par l'UNESCO à la protection des droits de l'homme et à la lutte contre la discrimination.

République tchèque : Le Directeur du Centre d'information des Nations Unies à Prague a animé une table ronde sur les moyens d'empêcher le détournement des médias à des fins de promotion de la pornographie infantile. Des canaux de communication ont été établis pour tenir les médias informés de la politique et des procédures de l'ONU.

Italie : Le Centre d'information des Nations Unies à Rome a organisé à l'intention du Haut Commissaire aux droits de l'homme, pendant qu'il se trouvait en Italie, des entretiens avec des journalistes des quotidiens italiens Il Messagero et Il Manifesto, de l'agence de presse ANSA et de Radio Vatican. Le Directeur du Centre a participé à une réunion sur l'éducation en matière de droits de l'homme en Europe à laquelle ont participé 300 représentants des médias, des instituts universitaires, des ONG et du grand public.

Iran (République islamique d') : Au cours de la visite du Rapporteur spécial chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Iran, le Centre d'information des Nations Unies à Téhéran a pris des dispositions pour qu'il accorde des interviews à l'AFP, à l'Islamic Republic News Agency (IRNA) et au quotidien persan Ettela'at. Le Centre a fait publier un communiqué de presse en farsi et en anglais dans tous les grands journaux. Au cours de la visite du Rapporteur spécial sur la liberté d'opinion et d'expression, le Centre a organisé une réunion avec des représentants des agences Reuter, Kyodo, de l'AFP et de l'agence de presse italienne.

Japon : Le Centre d'information des Nations Unies à Tokyo a organisé conjointement avec le Gouvernement japonais un colloque international et une exposition sur les droits de l'homme. Le Centre a fourni les affiches, les photos et la documentation. Dix mille personnes appartenant à des organisations gouvernementales et non gouvernementales ont assisté à cette manifestation. Le Centre a aussi participé à un symposium sur les droits de l'homme dans la région Asie-Pacifique qui a réuni 300 personnes.

Namibie : A l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le Centre d'information des Nations Unies à Windhoek a présenté la publication intitulée Human Rights Education and Advocacy in Namibia in the 1990s. Il s'agit d'un rapport de l'atelier sur les droits de l'homme organisé conjointement en 1993 par l'Université de Namibie, l'UNESCO et le Centre. Cette manifestation a été suivie d'une réunion-débat sur les droits de l'homme. Le Directeur du Centre a participé à une discussion télévisée retransmise en direct sur les questions relatives aux droits de l'homme en compagnie du Ministre de l'enseignement supérieur, d'un représentant de la Croix-Rouge et du Directeur exécutif de la Société nationale des droits de l'homme.

D. Activités de la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004)

86. L'Assemblée générale, dans sa résolution 48/163 du 21 décembre 1993, dans laquelle elle a proclamé la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004), a décidé que la Décennie devrait avoir pour principal objectif "de renforcer la coopération internationale aux fins de résoudre les problèmes qui se posent aux communautés autochtones dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'environnement, le développement, l'éducation et la santé". Le thème de la Décennie "Populations autochtones : partenariat dans l'action" devrait également fournir l'occasion de renforcer la coopération entre les populations autochtones et le système des Nations Unies ainsi qu'entre les populations autochtones et les Etats.

87. Au sein du Département de l'information, un coordonnateur pour les questions relatives aux autochtones a été nommé avant l'Année internationale des populations autochtones et chargé de coordonner et de promouvoir les activités d'information concernant les travaux de l'ONU dans ce domaine.

88. Le Coordonnateur du Département pour les questions relatives aux autochtones entretient des contacts réguliers avec les groupes autochtones grâce à deux réunions mensuelles tenues à New York avec le Comité d'ONG pour la Décennie internationale des populations autochtones où les questions intéressant les autochtones sont examinées. Le Comité d'ONG est tenu informé de tous les faits nouveaux concernant ces questions qui surviennent dans le cadre du système des Nations Unies. Il est également tenu informé des résultats de toute réunion de l'ONU consacrée aux questions autochtones, notamment la réunion annuelle du Groupe de travail sur les populations autochtones. Des représentants du Département participent aussi aux sessions annuelles du Groupe de travail. Cela donne l'occasion de se mettre en rapport direct avec les représentants autochtones et d'obtenir des informations difficiles à recevoir autrement.

89. Le Département maintient par ailleurs un canal de communication ouvert avec les différents secteurs de la société civile. Cela lui permet de se mettre en rapport avec près de 1 500 ONG, y compris des organisations autochtones. Leur association avec le Département permet à ces groupes de travailler en collaboration étroite avec l'Organisation pour ce qui est de sensibiliser le public aux questions d'intérêt mondial, telles que la paix et la sécurité, les droits de l'homme, le droit international, le développement économique et social, le désarmement et l'environnement. Elle permet aux ONG d'avoir accès aux documents de l'ONU, aux documents et publications promotionnelles ainsi que de pouvoir dialoguer avec des fonctionnaires de l'ONU lors des réunions d'information hebdomadaires organisées par le Département au Siège. En outre, cette association permet à ces groupes d'assister aux réunions publiques de l'ONU et de participer à d'autres activités se déroulant dans les bâtiments de l'ONU. Les ONG participent aussi aux activités organisées par le Département et d'autres entités de l'ONU pour promouvoir les manifestations de l'ONU et les années et décennies internationales proclamées par l'Assemblée générale afin d'attirer l'attention du monde sur des questions importantes.

90. L'association avec le Département permet aussi aux autochtones de rencontrer des fonctionnaires nationaux lorsqu'ils participent aux réunions de comités préparatoires des conférences des Nations Unies. A ces réunions, les représentants autochtones ont l'occasion de faire part de leurs préoccupations aux délégations et peuvent donc influencer sur le résultat de ces conférences. Tel a été le cas lors du Sommet mondial pour le développement social (mars 1995), de la Conférence de Beijing sur les femmes (septembre 1995) et d'Habitat II (juin 1996).

91. Dans le cadre de ses activités promotionnelles, le Département prépare actuellement un document d'information sur les autochtones et les questions foncières. Il se concentre sur la relation entre les autochtones et leurs terres et présente certaines des préoccupations et réalisations des collectivités autochtones. Ce document de référence sera distribué dans le monde entier, notamment aux médias et aux ONG, par le truchement des centres et services d'information des Nations Unies et par la voie électronique, sur Internet. Les questions qu'il serait possible d'aborder dans d'autres documents de référence sont notamment les suivantes :

Les jeunes autochtones et leurs préoccupations;

Les autochtones et les droits de l'homme;

Les autochtones et l'éducation;

Les conditions économiques et sociales dans lesquelles vivent les autochtones.

92. Un document de référence présentant certains des projets réussis qu'a financés le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la Décennie internationale et leur impact sur les collectivités autochtones pourrait illustrer l'influence positive qu'exerce le système des Nations Unies sur la vie quotidienne des autochtones.

93. Les documents de référence suivants figurant dans la pochette d'information publiée à l'occasion de l'Année internationale (1993) seront mis à jour et réimprimés :

"Who are the world's indigenous peoples?" (DPI/1296);

"Promoting the rights of indigenous people" (DPI/1248);

"Indigenous peoples and intellectual and cultural rights" (DPI/1283).

94. Le Département projette de publier une affiche (DPI/1813) qui sera utilisée durant la Décennie des populations autochtones. Cette affiche, qui sera publiée en anglais (à 30 000 exemplaires), espagnol (20 000) et français (10 000), sera largement distribuée.

95. Un autre moyen de promouvoir les questions autochtones est de le faire par la radio. La radio des Nations Unies a récemment produit une série en quatre parties sur les questions autochtones, en anglais et en espagnol. Elle a été distribuée à 600 stations de radio anglophones et 500 stations hispanophones dans le monde entier. Des émissions de radio sur les populations autochtones ont également été produites dans diverses autres langues telles que le bangla, le néerlandais, l'indonésien, le swahili, le portugais et le turc. Des documentaires radiophoniques sur les autochtones seront produits tout au long de la Décennie, dans le cadre des séries hebdomadaires de 15 minutes que le Département diffuse en 15 langues.

96. La diffusion de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones après son adoption par l'Assemblée générale est un autre moyen de promouvoir les droits des peuples autochtones. Afin de toucher et d'informer un plus grand nombre d'autochtones à propos de leurs droits, les centres d'information des Nations Unies seront priés de se charger de la traduction de la Déclaration et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme dans les langues autochtones locales chaque fois que possible. Ainsi, jusqu'à présent, la Déclaration universelle sur les droits de l'homme a été traduite en plus de 45 langues autochtones. Les centres d'information des Nations Unies seront également priés, dans le cadre de la Décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, de se mettre en rapport avec les écoles secondaires et

collèges de leurs régions pour s'efforcer de les persuader d'inclure dans les programmes scolaires l'enseignement des questions relatives aux droits individuels des autochtones.

97. Cette année, au Siège de l'ONU à New York, des activités ont été entreprises pour célébrer la deuxième Journée internationale des populations autochtones (le 9 août) par le Comité d'ONG pour la Décennie, en collaboration avec le Bureau de liaison à New York du Centre pour les droits de l'homme et le Département de l'information. Les autochtones qui sont membres du Comité d'ONG ont participé à la prise de décisions et ont été chargés de planifier la manifestation et de choisir les invités officiels ainsi que les dirigeants autochtones qui ont célébré des cérémonies religieuses et adressé des messages de paix. Une table ronde sur les autochtones et la santé s'est également tenue. A cette occasion, le Département de l'information a contribué à faire connaître la manifestation et s'est chargé d'en informer les médias. Le Département a contacté les organes de presse, notamment de radio et de télévision, pour annoncer la Journée et fournir des informations tant sur la Journée que sur la Décennie.

98. Dans ce domaine, les activités suivantes ont été entreprises en 1995 et 1996 :

Colombie : Pour célébrer la Journée internationale des populations autochtones, le Centre d'information des Nations Unies à Bogota a invité le directeur de "Hoy y mañana", émission traditionnelle de la station de radio colombienne RCN, à diffuser une émission intitulée "Perspective international", extraite de la série "Nosotros los pueblos indígenas". Le Centre d'information a aussi organisé des interviews auxquelles ont participé des représentants des programmes des Nations Unies intéressés par les questions autochtones en Colombie.

Congo : Le Centre d'information des Nations Unies à Brazzaville a organisé un débat sur les pygmées, peuplade autochtone vivant au Congo. Le film vidéo du Département intitulé "Indigenous people - A new partnership" a été projeté à cette réunion.

Argentine : Le Centre a organisé un atelier sur la situation des autochtones dans le monde, en mettant particulièrement l'accent sur la situation en Argentine. Des représentants d'ONG y ont participé. Les principaux objectifs de cet atelier étaient de trouver les moyens de préserver la culture autochtone, de protéger l'habitat des autochtones et de les aider, entre autres, à inspirer le respect et à améliorer leur mode de vie.

Bangladesh : Le Centre a accueilli dans la salle de conférence du PNUD un séminaire auquel a participé un groupe de 40 étudiants et chefs de tribu autochtones originaires des forêts de Chittagong. Ils ont été informés du rôle que jouait l'ONU pour promouvoir la Décennie. Un film de l'ONU a également été projeté.

Suisse : En 1995, le Service d'information des Nations Unies de Genève a organisé une table ronde sur le thème "Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et les populations autochtones".

En 1996, le Service, en coopération avec le Centre pour les droits de l'homme, a organisé une projection du film "The gene hunters", suivi d'une table ronde sur la question de la santé des populations autochtones.

Bolivie : Le Directeur du Centre a participé à une manifestation officielle au Palais du gouvernement. Le Président de la Bolivie a marqué l'importance de la Journée internationale et rendu hommage aux populations autochtones.

Espagne : Le Directeur du Centre d'information des Nations Unies a accordé une interview à Radio Onda Madrid sur les questions concernant les autochtones.

Philippines : La célébration de la Journée internationale des populations autochtones a été organisée conjointement par le Centre d'information des Nations Unies à Manille, l'ONG Earthsavers Movement et le BIT. Ce programme comprenait une exposition et des spectacles montés par des autochtones.

Maroc : Le Centre d'information des Nations Unies à Rabat a publié deux communiqués de presse qui ont été distribués à des personnalités, aux ONG et aux médias. Une émission radiophonique spéciale a été consacrée aux autochtones.

99. Tout au long de la Décennie, le Département maintiendra sa fructueuse coopération avec les groupes autochtones. Les centres et services d'information des Nations Unies seront priés d'entreprendre des activités promotionnelles spéciales en collaboration avec les autorités nationales et les ONG pour sensibiliser le public aux questions qui touchent les autochtones, par exemple des concours nationaux de peinture ou de photographie sur le thème des autochtones, des expositions, des conférences de presse, des réunions d'information ou tables rondes, ou encore la publication d'articles pertinents dans les bulletins et communiqués de presse des centres d'information. Beaucoup de centres et services d'information des Nations Unies étant situés dans des pays où vivent des autochtones, on leur demandera chaque fois que possible d'inclure les autochtones dans la planification de leurs activités. Les centres d'information peuvent coopérer avec les autorités nationales en vue d'émettre des timbres pour célébrer la Décennie. Les directeurs des centres donneront également des interviews aux médias locaux et participeront à des séminaires, discussions et conférences à l'invitation d'établissements d'enseignement ou d'autres institutions.

* * *

Annexe

PUBLICATIONS DISPONIBLES AU BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME ET AU CENTRE
POUR LES DROITS DE L'HOMME
(DECEMBRE 1996)

Fiches

- No 1 Mécanismes des droits de l'homme
- No 2 Charte internationale des droits de l'homme (Rev.1)
- No 3 Services consultatifs et d'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme
- No 4 Mécanismes de lutte contre la torture
- No 5 Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale
- No 6 Disparitions forcées ou involontaires (Rev.1)
- No 7 Procédures d'examen des communications
- No 8 Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme
- No 9 Les droits des peuples autochtones
- No 10 Les droits de l'enfant
- No 11 Exécutions sommaires ou arbitraires
- No 12 Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
- No 13 Droit international humanitaire et droits de l'homme
- No 14 Formes contemporaines d'esclavage
- No 15 Droits civils et politiques : le Comité des droits de l'homme
- No 16 Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (Rev.1)
- No 17 Le Comité contre la torture
- No 18 Les droits des minorités
- No 19 National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights
- No 20 Human Rights and Refugees
- No 21 The Human Right to Adequate Housing

- No 22 Discrimination against Women: The Convention and the Committee
- No 23 Pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants
- No 24 Les droits des travailleurs migrants
- No 25 L'éviction forcée et les droits de l'homme

Séries sur la formation professionnelle

- No 1 Les droits de l'homme et le travail social : Manuel à l'intention des écoles de travail social et des travailleurs sociaux
- No 2 Les droits de l'homme et les élections : Manuel sur les aspects juridiques, techniques et relatifs aux droits de l'homme des élections
- No 3 Les droits de l'homme et la détention provisoire : Manuel des normes internationales en matière de détention provisoire
- No 4 Institutions nationales pour les droits de l'homme : Manuel sur la création et le renforcement des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Séries d'études sur les droits de l'homme

- No 1 Le droit à une alimentation suffisante en tant que droit de l'homme
- No 2 Elimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- No 3 Liberté de l'individu en droit : analyse de l'article 29 de la Déclaration universelle des droits de l'homme
- No 4 Le statut de l'individu et le droit international contemporain : promotion, protection et rétablissement des droits de l'homme aux niveaux national, régional et international
- No 5 Etude des droits des personnes appartenant aux minorités ethniques, religieuses et linguistiques
- No 6 Les droits de l'homme et l'invalidité
- No 7 Le droit à un logement convenable
- No 8 Exploitation sexuelle des enfants

Publications spéciales

Séminaire européen sur la Déclaration universelle des droits de l'homme : passé-présent-futur (Milan, 7-9 septembre 1988)

L'administration de la justice et les droits de l'homme : rapport d'un stage de formation organisé à l'intention des pays d'Europe orientale par l'ONU (Moscou, 21-25 novembre 1988)

L'enseignement des droits de l'homme : rapport d'un séminaire international (Genève, 5-9 décembre 1988)

Les effets du racisme et de la discrimination raciale sur les relations sociales et économiques entre populations autochtones et Etats : rapport d'un séminaire (Genève, 16-20 janvier 1989)

Application par le Comité des droits de l'homme des décisions prises en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

Consultations internationales sur le SIDA et les droits de l'homme (Genève, 26-28 juillet 1989)

Cours de formation des Nations Unies sur les normes internationales dans le domaine des droits de l'homme (Moscou, 27 novembre - 1er décembre 1989)

Deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale : compilation mondiale des législations nationales contre la discrimination raciale

La réalisation du droit au développement : Consultation mondiale sur la jouissance effective du droit au développement en tant que droit de l'homme (Genève, 8-12 janvier 1990)

Political, Historical, Economic, Social and Cultural Factors contributing to Racism, Racial Discrimination and Apartheid : rapport d'un séminaire (Genève, 10-14 décembre 1990)

Manuel sur l'établissement de rapports relatifs aux droits de l'homme

Les vingt premières années - Rapport intérimaire du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Workshop on International Human Rights Instruments and Reporting Obligations: Preparation of Reports to United Nations Human Rights Treaty Bodies (Moscou, 26-30 août 1991)

Teaching and Learning about Human Rights - A Manual for Schools of Social Work and the Social Work Profession

African Seminar on International Human Rights Standards and the Administration of Justice (Le Caire, 8-12 juillet 1992)

Atelier régional pour l'Asie et le Pacifique sur les questions relatives aux droits de l'homme (Jakarta, 26-28 janvier 1993)

Législation nationale type servant de ligne directrice aux Etats pour l'adoption et le développement de lois interdisant la discrimination raciale

Notes du Haut Commissaire

The High Commissioner for Human Rights: An Introduction

Publications diverses

ABC : L'enseignement des droits de l'homme

Field Guide for International Police Task Force Monitors of the Peace Implementation Operation in Bosnia and Herzegovina and CIVPOL Officers of the United Nations Transitional Administration in Eastern Slavonia

Recueil d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, vol. I, première et deuxième parties

Etat des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Human Rights: International Instruments. Chart of Ratifications as at 30 June 1994

Human Rights Bibliography

Documents officiels du Comité des droits de l'homme

Sélection de décisions du Comité des droits de l'homme prises en vertu du Protocole facultatif

Human Rights in Action

United Nations Reference Guide in the Field of Human Rights

Activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme
